



# Conditions générales de ventes

---

## Conditions générales de réservation

- √ Seules les réservations faites par les personnes de plus de 18 ans sont acceptées par le Camping de la Ferme de Kreuzerh.  
Les demandes de réservation pour le camping de la Ferme de Kreuzerh se font via le formulaire de contact ou bien par téléphone au 0620573449 et seront effectives qu'après réception d'une confirmation de réservation par email et le paiement de l'acompte de 30% du montant total de la réservation.
- √ La réservation d'un hébergement locatif ne devient effective qu'avec notre accord (vérification des disponibilités...) et après réception du paiement d'un acompte de 30% du montant total du séjour. Puis le solde du séjour vous est demandé au moins un mois avant la date d'arrivée. Sans règlement de ce dernier, la réservation est automatiquement annulée. Mode de règlement : le paiement peut être effectué par un paiement à distance via carte bancaire, ou virement bancaire (un RIB de l'établissement vous est communiqué sur simple demande au camping).
- √ Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 20 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
- √ La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder le locatif à un tiers.
- √ Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. L'établissement se réserve le droit d'annuler toute réservation validée en présence de mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux et les sommes versées ne seront pas remboursées.
- √ Les plans et photos présentés sur nos supports de communication sont non contractuels.

## Informations & tarifs

- √ Personnes supplémentaires : pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement et les sommes versées ne seront pas remboursées.
- √ La taxe de séjour est de 0,20€ par jour et par personne. Elle est perçue pour le compte de la Communauté de Communes et est payable une fois sur place. Les montants encaissés, par jour et par personne de plus de 18 ans, sont prévisionnels. Si le montant de la taxe venait à augmenter, le complément sera alors demandé au client.
- √ Les animaux domestiques ne sont pas acceptés sur la Ferme de Keruzerh afin de respecter le bien-être de nos propres animaux sur place.
- √ Droit de rétractation : La Ferme de Keruzerh, souhaite rappeler qu'en vertu de l'article L. 121-20-4 - 2 du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Un récapitulatif de votre séjour vous est communiqué lors de toute réservation par téléphone ou sur notre site internet avant tout règlement définitif, de sorte que toutes les commandes effectuées ne puissent faire l'objet d'un droit de rétractation.

## Votre séjour

- √ Le Client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisque et Responsabilité Civile.



- √ En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, en hébergement locatif, aucune réduction ne sera accordée, le séjour sera facturé jusqu'au terme de la date contractuelle.
- √ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux et doivent donc rester sous leur surveillance durant toute la durée du séjour, y compris sur les aires de jeux.
- √ Arrivée tardive ou différée : l'établissement doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location ou emplacement. Nous nous réservons la possibilité de disposer de locatif prévu s'il restait sans nouvelles 24 h après la date prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.
- √ Tous nos hébergements locatifs sont non-fumeurs. Les sanitaires et espaces communs sont non-fumeurs. Il est interdit de jeter des mégots de cigarette par terre.

## Locatifs

- √ Les locatifs sont disponibles le jour d'arrivée à partir de 16h et jusqu'à 19h, ils doivent être libérés avant 12h. Pour un court séjour week-end, vous pouvez disposer de votre hébergement du vendredi 16h jusqu'au dimanche 16h.
- √ L'installation d'une toile de tente n'est pas autorisée sur la parcelle. Un seul véhicule est autorisé par locatif. Aucun véhicule ne peut être stationné ou circuler dans l'enceinte même de la ferme. Un parking à l'entrée de la ferme est prévu à cet effet.
- √ Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, oreillers, couvertures, couettes. Le locataire devra se munir de taies d'oreiller, draps housse, draps plats ou housses de couette, linge de toilette, linge de cuisine, produits d'entretien. Le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie dans un délai de 24 heures maximum. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Toute casse, perte ou dommage effectué sur un objet au cours du séjour doit être signalé afin d'assurer le remplacement de cet objet et pourra éventuellement être facturé.
- √ Les états des lieux se font après votre départ. Si nous constatons un problème, nous vous contactons dans les 48 heures pour échanger avec vous sur le problème constaté. A défaut de nouvelles de notre part, le logement est considéré comme conforme à son état initial et nous détruisons vos données de carte bancaire.
- √ Assurance locative : le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. À savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans l'établissement, de son fait ou de celui de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Dans le cadre de la location ou de prêt de vélos ou autre matériel de loisirs, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation.
- √ Droit à l'image : vous autorisez expressément et sans contrepartie, l'établissement à utiliser, sur tout support de communication, les photos et vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires de l'établissement. La réutilisation des photos, vidéos et autres visuels, pour tout usage personnel ou autre, est interdite.
- √ Le client s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage, et sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur attachés au contrat de réservation. Une mise en demeure sera effectuée, pouvant entraîner un terme immédiat de la location sans indemnité si elle n'est pas respectée, en cas de :
  - Nuisance (bruit...) ou atteinte à l'intégrité des installations
  - Non-respect des conditions d'acceptation des animaux domestiques
  - Nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée (personne ou animal en plus, non déclaré).
  - Litige : En cas de litige pendant votre séjour, merci de vous adresser d'abord à la réception de l'établissement. Si ce premier contact n'est pas satisfaisant, merci alors d'envoyer un courrier à l'attention de la direction à Ferme de Keruzerh- Keruzerh- 56550 Locaol-Mendon ou par mail à [camping@fermedekeruzerh.fr](mailto:camping@fermedekeruzerh.fr), dans les 15 jours suivants la fin de votre séjour



(passé ce délai, votre demande ne sera pas étudiée). Il est nécessaire d'y faire figurer l'objet de votre demande, vos coordonnées, votre numéro de dossier et toute pièce justificative. Nous nous engageons à donner une réponse sous un mois après réception de votre demande. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique : <https://app.medicys.fr> ou par voie postale : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS

## ANNULATION

- Spécial covid-19 : annulation et remboursement intégral (hors frais de dossier) jusqu'à J-1 dans les cas suivants :
  - Impossibilité de se rendre sur le lieu de vacances en raison d'un confinement, interdiction de déplacement ou fermeture des frontières
  - Fermeture du camping suite à une décision prise par les autorités gouvernementales compétentes (conditions sanitaires, confinement, interdiction de louer, etc)
- Pour toute annulation les conditions de remboursement sont les suivantes :
  - Annulation 30 jours avant l'arrivée : conservation de l'acompte, soit 30% du montant total de votre séjour
  - Annulation dans les 30 jours avant l'arrivée : Aucun remboursement, conservation de l'acompte, soit 100% du montant total de votre séjour

Pour toute demande de modification ou d'annulation d'une réservation, merci de nous contacter à l'adresse suivante, muni de votre n° de réservation : [camping@fermedekeruzerh.com](mailto:camping@fermedekeruzerh.com). Toute modification ou annulation vous sera systématiquement confirmée par email.

- Assurance annulation :

Seule une assurance annulation est en mesure de procéder au remboursement de votre séjour. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à souscrire une assurance annulation séjour. Nous vous conseillons l'assureur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com).

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le prestataire met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients,

Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, - la facturation,
- la comptabilité.



Le prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire. Dans les conditions définies par la loi informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : [camping@fermedekeruzerh.fr](mailto:camping@fermedekeruzerh.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Ferme de Keruzerh – Lieu-dit Keruzerh-56550 Local-Mendon.

## INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés.
- le prix des services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi qu'à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
  
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre - les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique ou morale de commander sur le site internet [www.fermedekeruzerh.com](http://www.fermedekeruzerh.com) emporte l'adhésion et l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

---

# Règlement intérieur

---



## 1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

## 2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1° Le nom et les prénoms ;
- 2° La date et le lieu de naissance ;
- 3° La nationalité ;
- 4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

## 3. Installation

Les draps (parure complète) sont obligatoires dans les locatifs. Il est possible de louer le linge à la réception.

## 4. Heures d'arrivées et de départ

Hébergements locatifs : arrivée à partir de 16h à 19h et départ avant 12h (séjour week-end arrivée le vendredi partir de 16h, départ le dimanche avant 16h)

## 5. Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés sur la Ferme de Keruzerh afin de respecter le bien-être de nos propres animaux sur place.

## 6. Nombre de personnes

Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement.

## 7. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et à l'accueil. Il est annexé au contrat de réservation.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients.

## 8. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir la réception de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure prévue avec la personne en charge du camping doivent la prévenir afin d'organiser le paiement des taxes de séjour restantes.



## 9. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leur entourage.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Au niveau des locatifs, Le silence total entre 23h et 8h doit être respectée.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

## 10. Espaces non-fumeurs

Tous nos hébergements locatifs sont non-fumeurs. Les sanitaires et espaces communs sont non-fumeurs. Il est interdit de jeter des mégots de cigarette par terre.

## 11. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

## 12. Circulation et stationnement des véhicules

Un seul véhicule est autorisé par locatif. Aucun véhicule ne peut être stationné ou circuler dans l'enceinte même de la ferme. Un parking à l'entrée de la ferme est prévu à cet effet.

## 13. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être triés et déposés dans les containers, prévus à cet effet, situés sur le parking central à l'entrée de la ferme.